



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 137-2-2024

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTE LA POPULATION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-CÔTE-NORD QUE :

Le 27 novembre 2024, le conseil de la MRC a adopté le *Règlement 137-2-2024 modifiant le Règlement 137-2017 concernant l'imposition des quotes-parts pour toutes les municipalités de la MRC de La Haute-Côte-Nord.*

Ce règlement est entré en vigueur le 18 décembre 2024 conformément à la loi.

Donné aux Escoumins, le 27 janvier 2025.

Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et
greffière-trésorière

MRC La Haute-Côte-Nord

26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins (Québec) GOT 1K0
Tél. : 418 233-2102 ou 1 866 228-0223 • Téléc. : 418 233-3010 • www.mrchcn.qc.ca • info@mrchcn.qc.ca